

République française

Département de l'Aude

COMMUNE D'ANTUGNAC

Séance du 28 juillet 2022

Membres en exercice : 10	Date de la convocation: 26/07/2022 <i>L'an deux mille vingt-deux et le vingt-huit juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Philippe COMTE</i>
Présents : 8	Présents : Patrice BOUSQUET, Philippe COMTE, Florence FROU, Béatrice GAMBUS, Didier SACCO, Christophe SALVAT, Ferdinand HUGEL, Vera BLAGEVA
Votants: 9	
Pour: 0	Représentés: Carole VERGÉ par Florence FROU
Contre: 0	Excusés:
Abstentions: 0	Absents: Aurore HUGEL
	Secrétaire de séance: Patrice BOUSQUET

Objet: DM n°3 - BP M14 2022 - DE_2022_32

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
21538 - 110	Autres réseaux	-550.00	
2151 - 108	Réseaux de voirie	550.00	
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à ANTUGNAC, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Philippe COMTE

Signé

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___